

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240409-202419-DE

MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12
Procurations : 02
Votants : 14

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2024

Pour : 14 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., BEAULIEU Cl., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., TERNET C., LAVAUZELLE I., FREMERY Cl., COUTANT M., JOULIA G. .
ABSENTS : M. ROCHE D., M. GUENE F. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 10 avril 2024

M. ROCHE Dominique a donné procuration à Mme FREMERY Claire.
M. GUENE Frédéric a donné procuration à M. BEAULIEU Claude.

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Le produit fiscal des taxes foncières (bâti et non bâti) est de 492 495 €.
Le montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est de 30 962 €.
Le montant de la taxe d'habitation est de 24 440 €.
Le produit des taxes directes locales attendu pour 2024 est de 547 897 €.
Les allocations compensatrices sont de 69 396 €.

Monsieur le Maire précise que chaque taux d'imposition a été majoré en 2016, et propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,
- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2024,
- fixe les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2024 :

<u>Taxes</u>	<u>Taux votés</u>
▶ Taxe foncière bâti (TFB)	37, 48 %
▶ Taxe foncière non bâti (TFNB)	68, 72 %
▶ CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19, 40 %
▶ Taxe d'habitation (TH)	13, 91 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 10 avril 2024


Le Maire
Robert ROUGIER

